



Convocation	19/06/18	Délégués en exercice	0	Présents	0
Affichage		Votants	0	Procurations	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 25 JUIN 2018 À 18h00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2018/074

Équipements culturels d'intérêt communautaire - Médiathèque de Castres - Médiathèques - Tarifs 2018-2019

Secrétaire de séance :

Délibération n° 2018/074

Équipements culturels d'intérêt communautaire - Médiathèque de Castres - Médiathèques - Tarifs 2018-2019

Rapporteur :

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, il revient au Conseil d'agglomération de fixer les tarifs des services communautaires.

Par délibération du 27 juin 2016, la Communauté d'agglomération a fixé les tarifs pour la saison culturelle 2016-2017.

Dans le cadre de l'élaboration d'une grille tarifaire communautaire harmonisée en termes d'inscription et d'accès aux différents établissements et services du Réseau des médiathèques, il est aujourd'hui proposé au Conseil d'agglomération de procéder à une redéfinition de ces tarifs pour la saison culturelle 2018-2019.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la grille tarifaire applicable au 15 septembre 2018 jointe en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré

- approuve la grille tarifaire applicable au 15 septembre 2018 jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs.

Fait et délibéré à Castres, le 25 juin 2018
Pour extrait conforme,
Le Président,

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Tarifs applicables à compter du 15 septembre 2018

Médiathèques de Castres, de Labruguière et de Mazamet	En €
Adhésion Adultes	
- Domiciliés sur le territoire de la CACM	5,00
- Domiciliés hors territoire de la CACM	20,00
Adhésion Jeunes (-18 ans), crèches, écoles, collèges, lycées, collectivités, associations, Etudiants et Demandeurs d'emploi	
- Domiciliés sur le territoire de la CACM	Gratuit
- Domiciliés hors territoire de la CACM	10,00
Remplacement de la carte [perte ou de vol]	
- Montant forfaitaire	3,00
Documents perdus ou abîmés	
- DVD [versement du montant forfaitaire obligatoire en raison des droits]	50,00
* Documents imprimés et cd :	Remplacement à l'identique
* En cas de non remplacement à l'identique :	
- magazines	5,00
- livres et cd	20,00
Pénalités pour retard et pour non restitution de documents	
- 1 ^{er} rappel [à 3 jours, adressé par courrier, mail ou SMS]	Pas de pénalité
- 2 ^{ème} rappel [à 10 jours, adressé par courrier, mail ou SMS]	Pas de pénalité
- 3 ^{ème} rappel [à 15 jours, adressé par courrier, mail ou SMS]	5,00
- 4 ^{ème} rappel [valeur vénale des biens empruntés non restitués augmentée du montant d'une amende forfaitaire]	Mise en recouvrement 20,00
Photocopies - impressions	
- A4 noir et blanc	0,20
- A4 couleur	0,40
- A3 noir et blanc	0,40
- A3 couleur	0,80
Accès aux espaces multimédias	
- Tous publics sur présentation de la carte d'adhésion aux médiathèques	Gratuit
Accès à l'auditorium de la Médiathèque de Castres	
- Réservé aux réunions des institutionnels et aux manifestations gratuites à vocation culturelle organisées par les acteurs du territoire de la CACM	Gratuit
Biblio-braderie {Prix de vente au public à l'unité des documents obsolètes désaffectés des inventaires des médiathèques}	
- Ouvrage documentaire	3,00
- Bande dessinée et mangas	2,00
- Ouvrage de fiction	2,00
- DVD, autre support numérique ou musical, jeu	2,00
- Publication en série	0,50
Animation « JAP' IN TARN »	
- Location de stand à but commercial	30,00
- Vente de sacs à l'effigie de la manifestation Jap'In Tarn	5,00